

MC01 – Procédure d'installation des fonctionnalités MyCareNet

La procédure d'installation des fonctionnalités MyCareNet exige une attention toute particulière. Il faut compter un temps d'installation d'au moins 30 minutes et respecter scrupuleusement les différentes étapes sous peine de retarder votre prochaine facturation.

Quels sont les prérequis avant installation ?

Disposer d'une carte d'identité électronique et/ou celle du mandataire et d'en connaître le code PIN correspondant.
Disposer du Pass MyCareNet délivré par établissement par le fournisseur du programme *SOFT33*.
Disposer d'un lecteur de cartes d'identité fonctionnel.

Si un des prérequis fait défaut, il est inutile de continuer.

Avant de démarrer la procédure, fermer tous les programmes

Sommaire des étapes à suivre :

- 1 – Installation du lecteur de cartes + Enregistrement des certificats de la carte d'identité (du mandant et du mandataire)
- 2 – Paramétrage et vérification des fonctionnalités MyCareNet dans le programme *SOFT33*.



Les documents joints décrivent les différentes procédures selon les cas rencontrés (MC01, MC02, MC03, MC04, MC05). Ils peuvent également être consultés, téléchargés et imprimés à partir de l'espace client dans la rubrique : Manuel > MyCareNet (facilement accessible via le bouton "Manuel" dans Soft33)

Etape 1 – Préparation du lecteur de cartes.

3 cas sont possibles :

1 – Le PC dispose déjà d'un lecteur de carte. MC02

Certains PC disposent déjà d'un lecteur de cartes à puce (ex : lectures de cartes bancaires ou de crédit) avec ou sans certificat d'authentification (ex : signature de citoyenneté, signature pour la déclaration d'impôt, signature pour l'administration TVA, ...). Dans tel cas, il est impératif d'utiliser la dernière version du programme de lecture des cartes d'identité.

Suivre le document MC02 dans son intégralité :

- Point 1 : Installation du logiciel pour la carte d'identité
- Point 2 : Enregistrement des certificats de la carte d'identité sur l'ordinateur

2 – L'utilisateur doit installer le lecteur de son choix. MC02

Le lecteur de carte doit être installé sur le PC en respectant le mode d'emploi fourni par le fabricant. Le programme de lecture de cartes d'identité doit également être installé.

Suivre le document MC02 dans son intégralité :

- Point 1 : Installation du logiciel pour la carte d'identité
- Point 2 : Enregistrement des certificats de la carte d'identité sur l'ordinateur

3 – Le lecteur est fourni par le fournisseur du programme *SOFT33*. MC03

Le lecteur fourni dans le kit d'installation est de marque ACS modèle ACR38.

Suivre le document MC03 dans son intégralité



Ne pas connecter le lecteur avant d'y être invité.
Si le lecteur est fourni, suivre le doc MC03. Dans les autres cas suivre le doc MC02

Etape 2 – Paramétrage et vérification des fonctionnalités MyCareNet dans le programme SOFT33.

2 cas sont possibles :

Cas où l'établissement est un prestataire individuel.

Suivre le document MC04 dans son intégralité

Cas où l'établissement est un groupe.

Suivre le document MC05 dans son intégralité

Informations complémentaires

Les fonctionnalités MyCareNet c'est :

- Encodage d'un nouveau patient sur base de son NISS ou N° d'inscription p MyCaN.
- Mise à jour de l'assurabilité d'un patient par MyCareNet ainsi que ceux prêts à être facturés.
- Gestion des documents médico-administratifs (Katz, Notification palliative et technique spécifique)
- Envoi des fichiers de facturation directement aux services de facturation des mutuelles.
- Réception des différents messages dans une boîte aux lettres (accusés, accords, refus, notifications du médecin conseil)
- Réception des bandes de décompte finales directement dans une boîte aux lettres.

Les règles à respecter sont (cf la convention avec le CIN) :

- Ne vérifier l'assurabilité que des patients figurant dans la facturation.
Il est interdit de vérifier l'assurabilité de son voisin ou d'un membre de sa famille, ...
- Cette vérification ne peut être réalisée que 2 fois/mois au maximum pour chaque patient.
- Il est désormais interdit d'envoyer des disquettes ou CDs ou autre aux Unions Nationales reconnues (1,2,3,4,5,6,& 9).
- Des procédures particulières pour l'INIG et Soins à Domicile Bruxelles asbl (Marc Dumont - Claire Bruynbroeck) sont disponibles sur l'Espace Client.
- Seules les cartes d'identité autorisées (mandant(s) et mandataire) peuvent être utilisées.
- N'envoyer qu'un seul fichier mensuel par Union.

Remarques :

- Lors d'un changement de carte d'identité ou d'un changement de mandataire, il est nécessaire d'adapter votre système. Des procédures particulières sont disponibles sur l'espace client à la rubrique : Manuel > MyCareNet
- Si vous changez de PC, il faut également reconfigurer votre système.
Une procédure particulière est disponible sur l'espace client à la rubrique : Manuel > MyCareNet